

HOLDING PICAULT

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 172 000 Euros

Siège social : 25 rue de Neufchâtel – 02190 EVERGNICOURT

901 256 230 R.C.S. Saint-Quentin

ACTE DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DECISIONS DU 31 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 31 juillet,
Au siège social.

La soussignée, Madame Delphine PICAULT, agissant en qualité de Présidente et d'associée unique de la société HOLDING PICAULT, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 172 000 Euros, dont le siège social est à EVERGNICOURT (02190) – 25 RUE DE NEUFCHATEL, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint-Quentin sous le numéro 901 256 230.

Après avoir pris connaissance du texte des décisions et du rapport de la Présidente,

A pris les décisions suivantes relatives à :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la Présidente,
- Décision à prendre en application de l'article L 225-248 du Code de commerce,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, et statuant par application de l'article L 225-248 du Code de commerce, après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuvés par l'associée unique le 17 juin 2024, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution de la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital.

Il est rappelé que la Société est tenue au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas été imputées sur les réserves, soit de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée Unique.

L'associée unique et Présidente
Madame Delphine PICAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Picault', written in a cursive style.